

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD493

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« – diversifier la production agricole sur le territoire en priorisant les filières déficitaires, notamment le maraîchage, l'arboriculture, les protéines végétales et l'élevage durable tel que le pastoralisme ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souligne l'importance pour atteindre la souveraineté alimentaire (telle que reconnue dans la Déclaration UNDROP 2018) de développer les filières déficitaires comme le maraîchage, l'arboriculture, les protéines végétales et l'élevage durable au sens de l'élevage de plein air, de la polyculture-élevage, de l'élevage herbager, ou encore du pastoralisme. cet amendement a été travaillé avec le collectif Nourrir.